



Indemnisation Assurance AccidentS non responsables

Par **Jonh Tanaka**, le **11/01/2016** à **10:23**

Bonjour,rrnrnJe m'interroge sur mes droits.rnrnMon véhicule a été accidenté deux fois en 1 mois.rnrnLe 6 janvier, on acccidente ma voiture qui était stationnée en ville. Mon assurance a contacté le fautif et avoue être 100% responsable. L'expert est donc prévu de passer le 8 janvier.rnrnSauf que : rnrnLe 1er janvier, ma voiture est une nouvelle fois accidentée, et ce coup-ci, le fautif ayant pris la fuite (il m'a vu, j'étais dans la voiture, je n'avais pas encore démarré, mais j'étais dedans) en me voyant, j'ai porté plainte.rnrnJe précise par ailleurs qu'en me rentrant dedans, il a fais tombé son pare-choc (immatriculation) et qu'un témoin a attesté les faits.rnrnJ'ai bien sûr, pour chaque sinistre, prévenu mon assurance avec témoins lors des 2 sinistres.rnrnRéponse de l'expert lors de son passage le 8 janvier : épave.rnrnA quel montant d'indemnisation je peux prétendre ? rnrnJ'ai entendu dire que l'assurance ne me remboursait que la valeur de mon véhicule APRES accident(s).rnrnMa voiture était une CLIO 2 (qui vaut aujourd'hui à l'argus à peu près 3000€).rnrnMerci par avance pour l'aide que vous m'apportez, parce que je sens que je peux me faire avoir là, je ne connais pas du tout mes droits.